



CNT - STE 93 - 33, rue des Vignoles - 75020 PARIS - educ93@cnt-f.org - <http://www.cnt-f.org/fte>

Paris, le 22 juin 2021

Communiqué de presse

Contre la maltraitance institutionnelle des contractuels : l'administration doit changer de cap!

Les personnels enseignants contractuels sont souvent présentés comme l'avenir de l'Éducation Nationale.

Rien de plus idéal en effet que des personnels plus mal payés que les titulaires (ce qui relève de la prouesse, en termes de comparaisons OCDE). Rien de plus idéal que des personnels que l'on peut déplacer, affecter, *bmpiser*, licencier ou plutôt non renouveler, à l'envie, *féodaliser* à leurs supérieurs hiérarchiques directs, qu'ils soient personnels de direction, ou IA-IPRs. Après tout, ils sont là pour ça. Et dans l'idéal, tous les personnels devraient l'être, contractuels, dans la logique des politiques publiques d'éducation depuis plus de 20 ans.

En Seine-Saint-Denis, les enseignants contractuels occupent une part non négligeable des postes du second degré d'éducation. Vous savez ces postes, qui sont parfois, souvent, refusés par des néo-titulaires, qui ne respectant pas les règles, ne risquent cependant rien. Et ces mêmes professeurs contractuels deviennent parfois, souvent, des piliers des établissements dans lesquels ils passent 4, 5, 6 ans, ou plus.

D'abord présente dans les lycées professionnels où ils constituent jusqu'à 40% environ des effectifs, l'utilisation de collègues contractuels s'est rapidement étendue aux collèges et aux lycées généraux et technologiques avant de toucher aussi maintenant les écoles du premier degré. Dans le département un collègue sur cinq est contractuel, soit 20% des effectifs enseignants.

En cette fin d'année, nos collègues contractuels subissent les évaluations de leurs chefs d'établissement ou du corps d'inspection. Procédures baclées, absence de bienveillance vis à vis de collègues qui ont palié aux lacunes institutionnelles, avis injustes, arbitraires voire discriminatoires... sont malheureusement les réalités auxquelles sont confrontés de trop nombreux collègues contractuels. Les conséquences pour leur emploi, par exemple, en empêchant leur passage en CDI à cause d'une interruption de 4 mois de contrat qui annule alors les bénéfices de 5 ans ou plus de bons et loyaux services. La stabilité des équipes est aussi touchée avec des conséquences, notamment pour les élèves.

Les militant.es de la CNT éducation 93 se tiennent aux côtés de tous les collègues contractuel.les et les soutiendra pour défendre leurs droits et appelle tous les collègues à faire de même, par la grève s'il le faut.

Seule la lutte paie